



Envoyé en préfecture le 05/07/2024

Reçu en préfecture le 05/07/2024

Publié le 05/07/2024

ID : 030-200034692-20240624-DEL72_4_2024-DE



**Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien
DEPARTEMENT DU GARD - Arrondissement de Nîmes**

**Délibération n°72-4/2024
du Conseil communautaire
Séance du 24 juin 2024**

Date d'envoi de la convocation = 18 juin 2024
Nombre de délégués en exercice : 74
Nombre de délégués présents : 54
Nombre de délégués absents ayant donné procuration : 16
Nombre de délégués absents : 4

L'an deux mille vingt-quatre le vingt-quatre juin à dix-huit heures, les membres du conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien, dûment convoqués, se sont réunis à la salle multiculturelle de Bagnols-sur-Cèze, sous la présidence de M. Jean Christian REY, Président de la Communauté d'agglomération.

Présents : Michel AGNEL, Éric AJASSE, Guy AUBANEL, Charles BASCLE, Sébastien BAYART, Mohamed BERKANE, Frédéric BERNE, Philippe BERTHOMIEU, Jérôme CARMINATI, Yves CAZORLA, Jennifer CHAPUIS-FAURE, Raymond CHAPUY, Cédric CLEMENTE, Manon CROUSIER, Aurélie DELWARTE, Bernard DUCROS, Michèle FOND-THURIAL, Nathalie FORGEROU, Laetitia GAILLARD, Monique GRAZIANO-BAYLE, Olivier JOUVE, Bernard JULIER, Nathalie LACOUSSE, Christine LADET, Emmanuel LE PARGNEUX, Jean-Marie LAURENS, Béatrice LOISON, Fred MAHLER, Stéphane MARCELLIN, Léopoldina MARQUES-ROUX, Stéphane MAURIN, Julie MERCIER, Gérald MISSOUR, Laurent NADAL, Bernard NASS, Jennifer OBID, Michel ONDE, Patrick PALISSE, Elian PETITJEAN, Pascal PEYRIERE, Marie-Chantal PIONNIER, Alexandre PISSAS, Vérah RANDRIANASOLONANDRASANA, Jean-Christian REY, José RIEU, Muriel ROY-CROS, Claude SALAU, Valère SEGAL, Christophe SERRE, Maria SEUBE, Christian SUAU, Benoit TRICHOT, Brigitte VANDEMEULEBROUCKE, Frédéric VERNIERE,

Absents ayant donné procuration : Sandrine ANGLEZAN à Michèle FOND-THURIAL, Sylvie BARRIEU-VIGNAL à Stéphane MAURIN, Charlotte BARRERE à Jérôme CARMINATI, Christian BAUME à Jean Christian REY, Jacques BERTOLINI à Béatrice LOISON, Pascale BORDES à Bernard NASS, Michel CEGIELSKI à Monique GRAZIANO-BAYLE, Jean-Yves CHAPELET à Bernard DUCROS, Maxime COUSTON à Jennifer OBID, Gilles DELALIEU à Christophe SERRE, Océane ESCLEYNE à Valère SEGAL, Sophie GUIGUE à Nathalie FORGEROU, Véronique HERBE à Cédric CLEMENTE, Christine MUCCIO à Christian SUAU, Olivier ROBELET à Guy AUBANEL, Justine ROUQUAIROL à Philippe BERTHOMIEU

Absents/Excusés : Robert GAUTIER, André LOPEZ, Jean-Louis NOIRET, Thierry VINCENT

Secrétaire de Séance : Sébastien BAYART

OBJET : Affectation du résultat 2023 du Budget annexe GEMAPI

Pour la section d'investissement et après reprise du résultat antérieur, le résultat cumulé d'investissement de l'exercice est un excédent de 89 320,70 €. Il n'y a pas de restes à réaliser à prendre en compte, et donc pas de besoin de financement.

Pour la section de fonctionnement et après reprise du résultat antérieur, le résultat cumulé de fonctionnement fin 2023, présente un excédent de 211 780,69 €.

Selon les dispositions de l'instruction comptable, cet excédent de fonctionnement doit être affecté en priorité :

1. A l'apurement du déficit antérieur reporté ;
2. A la couverture du besoin en financement dégagé par la section d'investissement ;
3. Pour le solde éventuel et selon la décision de l'assemblée en excédents de fonctionnement reportés ou en une dotation complémentaire en réserves à la section d'investissement.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité : (5 abstentions)

- **Affecte** les résultats 2023 de la manière suivante :

- Excédent reporté en investissement (nature 001) :
89 320,70 €.
- Couverture du déficit de la section d'investissement (affectation au 1068) : 0 €
- Excédent reporté en fonctionnement (nature 002) :
211 780,69 €.

FONCTIONNEMENT	
Résultat anticipé 2023 de la section de fonctionnement	33 660,53
Résultat de fonctionnement cumulé précédent	178 120,16
Résultat de fonctionnement cumulé au 31/12/2023	211 780,69
INVESTISSEMENT	
Résultat 2023 de la section d'investissement	-5 553,48
Résultat d'investissement cumulé précédent	94 874,18
Résultat d'investissement cumulé au 31/12/2023	89 320,70
RAR Dépenses	-
RAR Recettes	-
Soldes des RAR	0,00
Besoins de financement 2023 (affectation au 1068)	0,00
Excédent de fonctionnement restant à reporter sur 2024	211 780,69

Fait et délibéré à Bagnols-sur-Cèze le 24 juin 2024.

Le Président

Jean Christian REY

Acte rendu exécutoire après dépôt électronique
en Préfecture et publié le **05 JUIL. 2024**



Envoyé en préfecture le 05/07/2024

Reçu en préfecture le 05/07/2024

Publié le 05/07/2024



ID : 030-200034692-20240624-DEL72_4_2024-DE

1887 1901 1915